

AVIS DE PUBLICATION DE LA LISTE DES SERVICES RETENUS

POUR L'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLÉMENTAIRE AUX SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) POUR LE FINANCEMENT D'ACTIONS AMÉLIORANT LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU A L'USAGER

CONFORMÉMENT AU DÉCRET N° 2022-735 DU 28 AVRIL 2022 RELATIF AU FINANCEMENT DES SERVICES PROPOSANT DES PRESTATIONS D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Date de publication de l'Appel à candidatures 21/10/2022

Date limite de dépôt des dossiers 20/11/2022

Date limite d'instruction 15/12/2022

Date limite de notification 31/12/2022

Vingt-trois dossiers ont été reçus. Ils ont été déclarés recevables et instruits.

Après une analyse basée sur les critères définis dans l'appel à candidature (objectifs et actions prioritaires, capacités techniques et organisationnelles, coûts, pertinence, capacité à assurer le suivi des actions), ont été retenus les dossiers présentés par :

Au titre des SAAD préfigurateurs :

- CIAS Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Fédération ADMR des Côtes d'Armor
- SAD du Corong
- ASAD Argoat
- ASAD Goëlo Trieux
- ASAD Mené Rance
- CIAS Leff Armor
- CIAS Aide et Soins à Domicile Bretagne Centre
- ADSCE Côte d'Emeraude
- CIAS Lamballe Terre et Mer

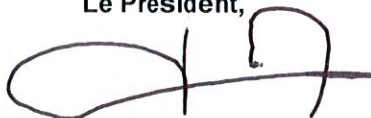
Au titre des 5 SAAD non préfigurateurs :

- SAAD Pôle Domicile 22 APF France-Handicap
- GCSMS Lannion-Trégor Solidarités
- Association Le Connétable
- Domicile Action Tregor
- Domicile Action Armor

Cet avis sera publié sur le site internet du Département www.cotesdarmor.fr.

Fait à SAINT-BRIEUC, le 23 DEC. 2022

Le Président,



CHRISTIAN COAIL